



Rapport de présentation Budget Primitif 2026

Conseil Municipal du
18 décembre 2025

SOMMAIRE

02	Préambule	09	La section de fonctionnement
03	Le projet politique	27	La section d'investissement
04	Les priorités	35	Les épargnes
07	Les orientations	36	Les ratios budgétaires
08	La composition d'un budget	37	La dette



PRÉAMBULE

Le vote du budget primitif constitue toujours un temps fort pour la collectivité. Cette démarche reflète l'engagement de la municipalité à gérer les ressources financières de manière responsable, efficiente et transparente, tout en restant attentive aux attentes et aux préoccupations des Ulissiennes et Ulissiens.

S'inscrivant dans la continuité des orientations budgétaires présentées lors du Conseil municipal du 27 novembre, le budget primitif 2026, dernier de la mandature, est le fruit d'un processus rigoureux d'évaluation des besoins, de concertation, de planification et de co-construction. Il vise à soutenir le développement harmonieux de la ville, en mettant l'accent sur des domaines clés tels que l'éducation, les enjeux environnementaux, la culture, le sport, la tranquillité publique et le bon fonctionnement des infrastructures et des services.

Ce budget primitif s'appuie donc sur une analyse approfondie des recettes et des dépenses prévues pour l'année à venir. Il tient compte des priorités de la municipalité, des ressources disponibles et du contexte national. Il accompagne le projet municipal en allouant les fonds de manière équilibrée et sincère, tout en accordant une attention particulière à la qualité du service public de proximité.

Cependant, il a été élaboré dans un contexte particulièrement ardu pour les collectivités territoriales. Alors que la commune s'inscrit dans la poursuite de son projet municipal, elle doit faire face à une grande instabilité sur le plan politique, générant plus que jamais d'importantes incertitudes. Ces dernières sont susceptibles d'impacter de manière importante les charges de personnel ainsi que les ressources financières de la commune.

Consciente des défis financiers auxquels elle est confrontée, la commune reste déterminée à trouver des solutions innovantes et durables pour assurer la viabilité financière de la Ville. Elle continuera par conséquent à rechercher des opportunités de financement externe et à optimiser les ressources internes afin de continuer à garantir la santé financière de la collectivité.

Malgré ces contraintes et incertitudes nombreuses, le budget de la ville fait preuve de résilience et permet la poursuite d'un programme d'investissements ambitieux comprenant notamment un vaste plan de rénovation des écoles, la modernisation des équipements municipaux et, plus globalement, l'amélioration du cadre de vie des administrés dans un contexte d'adaptation nécessaire aux enjeux environnementaux.

Par ailleurs, ce budget s'accompagne d'un rapport de présentation qui s'inscrit dans la continuité des années précédentes, l'objectif étant de rendre compréhensible la communication financière de la ville pour l'ensemble des habitants. Il permet d'apprécier les grandes masses budgétaires ainsi que les équilibres financiers. Il a vocation à synthétiser les données budgétaires issues des maquettes réglementaires imposées par le cadre légal des différentes instructions budgétaires et comptables.

Pour rappel, la ville a opté pour le passage anticipé à la nomenclature M57, effectif depuis le 1er janvier 2023, en lieu et place de la M14 pour le budget principal, dans une perspective de généralisation du Compte Financier Unique (CFU).

Ce rapport sera mis en ligne sur le site de la collectivité, après l'adoption par le Conseil municipal conformément au décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la publication en ligne par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

Enfin, l'expertise et l'implication de l'ensemble des acteurs engagés dans l'élaboration de ce budget, à savoir l'équipe municipale et l'administration, ont été essentiels pour garantir la pertinence et la cohérence de ce document.

LE PROJET POLITIQUE

"GRANDIR ENSEMBLE - BÂTIR L'AVENIR"

Le budget primitif 2026 s'inscrit dans un moment décisif pour nos communes. Après plusieurs années de contraintes financières accrues, les collectivités locales sont confrontées à une période d'incertitude sans précédent.

En 2025, le Projet de Loi de Finances (PLF) annonçait une ponction de 5 milliards d'euros sur les budgets locaux pour participer à l'effort national de redressement des comptes publics. Au terme des débats parlementaires, le PLF adopté a ramené cet effort à environ 2,2 milliards d'euros. Cependant ce chiffre ne reflète qu'une partie des mesures réelles. En intégrant les gels, écrêtements et pertes de recettes fiscales, l'impact global pour les collectivités s'avère bien supérieur.

Alors que le Gouvernement est pris dans les difficultés de l'élaboration de son budget 2026, la dette de l'État poursuit sa progression, atteignant 3 345,4 milliards d'euros au 31 mars 2025, soit près de 114 % du PIB.

Face au décalage entre l'incertitude d'un Gouvernement (de son calendrier budgétaire et la menace de nouvelles coupes dans les dotations) et la responsabilité locale, notre commune comme toutes les autres respecte une obligation stricte : voter un budget à l'équilibre. Ce principe fondamental garantit la fiabilité de notre gestion financière, mais il nous constraint à nous adapter.

Ce cadre rend d'autant plus essentielle une gestion sereine, intelligente et résolument tournée vers l'avenir. Malgré ce contexte exigeant, la volonté reste intacte. Notre collectivité poursuit sa mission essentielle : offrir à chaque Ulissienne, à chaque Ulissien quelque soit son âge, un service public local fort, accessible, adapté. Un service public qui accompagne les enfants, les familles, les jeunes, les seniors, un service public pour l'éducation populaire, la culture, le sport, l'apprentissage, la citoyenneté ou la vie associative – autant de leviers pour que notre ville continue de s'épanouir.

En 2026, la Ville des Ulis poursuit avec constance la transformation de son territoire et le renforcement de ses politiques publiques. Fidèle à une démarche à la fois responsable et ambitieuse, la municipalité inscrit son action dans une perspective durable, sociale et écologique.

Les investissements engagés dans la rénovation des groupes scolaires, la végétalisation des espaces publics ou la requalification progressive des dalles, participent d'un même objectif : améliorer au plus près le cadre de vie des Ulissiens, son accessibilité et son caractère, tout en poursuivant la lutte contre la dette grise (la dégradation du bâti et des équipements municipaux), résultant des particularités du développement urbain de la Ville. Ces projets structurants contribuent à construire une ville plus agréable, plus résiliente et plus juste, une ville pour ses habitants.

Comme évoqué plus haut, l'exigence de responsabilité financière s'accompagne d'un engagement constant pour des services publics de qualité. L'éducation, la culture, le sport, la vie associative ou les actions sociales demeurent au cœur des priorités, car ils constituent le socle d'une ville vivante dans le but d'offrir à chaque enfant, chaque jeune et chaque habitant les conditions d'un épanouissement complet et collectif. Les services publics ne sont pas de simples infrastructures : ils sont des leviers d'émancipation, de lien social et de cohésion.

Aux Ulis, la bonne tenue du budget et de son devenir est notre force, un outil au service d'un projet collectif : faire de chaque euro investi un pas de plus vers une ville durable et tournée vers l'avenir.

L'élaboration du budget s'appuie sur une implication constante des habitants, des associations, des entreprises et acteurs publics et de tous ceux qui constituent le socle d'une politique locale cohérente. Nos orientations budgétaires reposent sur une vision sereine de nos dépenses, particulièrement en fonctionnement, et du maintien du dynamisme des recettes fiscales locales. Grâce à ces efforts conjoints, la collectivité aborde l'exercice 2026 dans une situation financière stable, au regard du contexte que nous subissons.

Cette gestion exigeante des finances communales permet de préserver des marges de manœuvre qui assurent la qualité et la continuité des services publics locaux. Ces marges donnent à la Municipalité l'opportunité de poursuivre un programme d'investissement ambitieux, répondant aux besoins des Ulissiennes et Ulissiens, tout en garantissant la stabilité des taux d'imposition (pas d'augmentation dans ce mandat de la taxe foncière) et la maîtrise du niveau d'endettement.

LES PRIORITÉS 2026

Compte tenu des élections de mars prochain, le budget 2026 sera un budget de continuité, sans nouvelles mesures majeures autres que celles déjà débattues et il poursuivra la mise en œuvre de nos politiques publiques.

Ce budget permettra ainsi le fonctionnement normal de l'action publique en respectant les engagements, contrats passés, et les programmes d'investissement en cours. Il traduit l'avancement des projets déjà engagés, et respecte notre stratégie financière, pour cette dernière année du mandat. Il intègre également les conséquences de l'inflation sur nos finances, dans un contexte de ressources très contraint, aggravé par les baisses de dotations et les éventuelles ponctions de recettes de l'État. Il permettra aussi de maintenir un fort niveau d'investissement, soutenu par un programme ambitieux incluant des projets d'envergure.

En dépit des contraintes auxquelles les collectivités doivent faire face, le budget de la ville fait preuve de résilience et permet la poursuite des investissements avec notamment la réalisation d'un plan ambitieux de rénovation des écoles, la poursuite des travaux de rénovations des équipements municipaux et, plus globalement, l'amélioration du cadre de vie et l'adaptation aux enjeux environnementaux.

La poursuite d'efforts d'optimisation restera nécessaire en 2026, pour garantir la soutenabilité financière de la collectivité, dans le contexte d'annonce de contribution au redressement du déficit national pour les collectivités comme pour les citoyens. La démarche performance sera donc poursuivie pour appuyer ces efforts, dégager des mesures indispensables et pérennes permettant de garantir la solvabilité de la commune, de maintenir le niveau du service rendu à la population et d'assurer le plan de financement du projet politique.

Ainsi sur 2026, la Ville poursuit sa dynamique autour de 4 grandes ambitions dont il convient de rappeler les axes forts et les objectifs, à savoir :

- ❖ Favoriser et poursuivre les actions menées dans le cadre du Bien Grandir,
- ❖ Construire une ville sociale et solidaire,
- ❖ Garantir un cadre de vie agréable aux Ulissiennes et Ulissiens,
- ❖ Encourager la participation citoyenne et la démocratie locale,
- ❖ Poursuivre la transition écologique et environnementale.



LES PRIORITÉS 2026

Poursuivre les actions menées dans le cadre du Bien Grandir

Aux Ulis, le « Bien Grandir » est une ambition municipale affirmée.

C'est également une dynamique collective portée chaque jour par des actions concrètes pour les enfants, les jeunes et leurs familles. L'objectif est simple : répondre aux besoins de chacun et accompagner les parcours et l'émancipation de 0 à 25 ans avec cohérence, énergie et innovation.

L'année 2026 entend poursuivre les projets et actions qui reposent désormais sur la nécessaire articulation de trois dispositifs stratégiques complémentaires. En ce sens, la Ville des Ulis, « Ville amie des enfants », label décerné par l'Unicef, affirme une volonté forte : mener une action éducative locale cohérente, lisible et continue.

- ❖ **La Cité Éducative**, labellisée pour trois ans (2025/2027), poursuit la trajectoire engagée avec le Territoire d'Innovation Pédagogique (TIP). Elle mobilise tous les partenaires éducatifs pour renforcer les parcours des jeunes autour de trois priorités : l'ambition scolaire, la coéducation, et la santé et le bien-être. Concrètement, cela signifie : soutenir la réussite éducative, développer l'éducation positive, prévenir l'échec scolaire, encourager des comportements favorables à la santé (notamment face aux écrans), accompagner les enfants en situation de handicap et réduire la fracture numérique. Un véritable moteur d'opportunités pour tous les jeunes Ulissiennes et Ulissiens.
- ❖ **Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT 2026-2030)**, élaboré avec les parents, les associations et l'Éducation nationale, donne une nouvelle impulsion à l'action éducative. Ses trois axes — vivre ensemble, santé et bien-être, cohérence éducative — se traduisent par des objectifs forts : lutter contre toutes les formes de violence, améliorer l'accès aux soins, encourager l'épanouissement personnel et renforcer le soutien à la parentalité. Le PEDT repose sur la co-construction et la co-éducation : deux leviers essentiels pour bâtir un parcours éducatif harmonieux et partagé.
- ❖ **La Convention Territoriale Globale (CTG 2026-2030)**, signée pour cinq ans entre la CAF et la Ville et la CPAM, offre un cadre stratégique pour déployer des projets sociaux ambitieux. Elle agit sur quatre grands domaines : l'accès aux droits et l'inclusion numérique, la petite enfance et la jeunesse, l'animation de la vie sociale, ainsi que le logement et le cadre de vie. Son ambition : renforcer la cohérence et l'impact de toutes les actions menées pour les habitants.

La mise en œuvre des 3 dispositifs mentionnés ci-dessus a pour objectif de créer une transversalité entre eux et de renforcer la cohérence, la lisibilité et la continuité de l'action éducative locale.



LES PRIORITÉS 2026

Co-construire une ville résiliente, sociale et solidaire, inclure dans chaque projet/action municipale la dimension écologique

Face aux enjeux climatiques, la Ville affirme une stratégie claire : protéger durablement le cadre de vie ulissien tout en préparant l'avenir.

Travailler à la rénovation énergétique du patrimoine communal, notamment par la modernisation des groupes scolaires, afin de réduire la consommation et préserver les ressources.

La végétalisation de l'espace public est également renforcée, au travers de plantation d'arbres sur l'ensemble du territoire communal, la création d'espaces ombragés et de cours apaisées, pour lutter contre les îlots de chaleur et favoriser la biodiversité.

Poursuivre la déclinaison d'un budget vert et verdissement des achats, pour intégrer la transition écologique dans toutes les décisions municipales.

Cette feuille de route s'inscrit dans l'objectif d'une ville plus sobre, plus verte et plus protectrice, capable de s'adapter aux défis climatiques tout en améliorant le quotidien des Ulissiens.

Garantir un cadre de vie agréable aux Ulis

Le bien-vivre ensemble et le bien-être constituent des enjeux majeurs pour le territoire ulissien, en mettant l'accent sur l'amélioration du cadre de vie.

La ville réaffirme son ambition de garantir un accès facilité à tous à des services médicaux de qualité. De plus, au-delà du soin, la Ville souhaite affirmer une politique sanitaire, proactive, centrée sur la prévention, la coordination des acteurs et l'accompagnement personnalisé des habitants dans leurs démarches de santé et dans l'ouverture ou le renouvellement de leurs droits sociaux.

Une attention particulière continuera d'être portée au bien vieillir, dans une approche globale. L'objectif est de permettre aux seniors de rester autonomes le plus longtemps possible, grâce à un accès facilité aux soins, au développement d'actions de prévention, de bien-être et de mobilité.

Encourager la participation citoyenne et la démocratie locale

La participation citoyenne joue un rôle central au sein de la collectivité. Elle permet aux Ulissiennes et Ulissiens de s'impliquer activement dans la vie de la Commune et de façonnner leur environnement de manière concertée et collective, que ce soit dans la prise de décisions ou dans le développement des projets locaux.

En conséquence, plusieurs axes seront développés : la démocratie locale, la légitimité, la responsabilisation, l'expertise diversifiée et collective ainsi que la cohésion sociale, pour garantir une action locale transparente, inclusive et démocratique.

LES ORIENTATIONS

La construction du budget s'appuie sur les engagements de la municipalité

Malgré la situation économique que les collectivités locales traversent, il a été demandé aux services de continuer à poursuivre leurs efforts en termes d'optimisation. La méthode de construction du budget 2026 a été établie sur les piliers suivants :



Aucune hausse des taux de fiscalité locale

Ce budget s'est construit avec le maintien de la fiscalité locale permettant ainsi de préserver le pouvoir d'achat des Ulissiennes et Ulissiens.



Maîtrise des dépenses de fonctionnement

La Ville souhaite contenir ses dépenses de fonctionnement au même niveau que l'année précédente avec notamment une maîtrise de sa masse salariale tout en maintenant la qualité de services.



Piste de financement de l'ensemble des projets

La recherche active et systématique de subventions et plus largement de financements externes et cofinancements, pour l'ensemble des projets a été intégrée dans le dispositif.

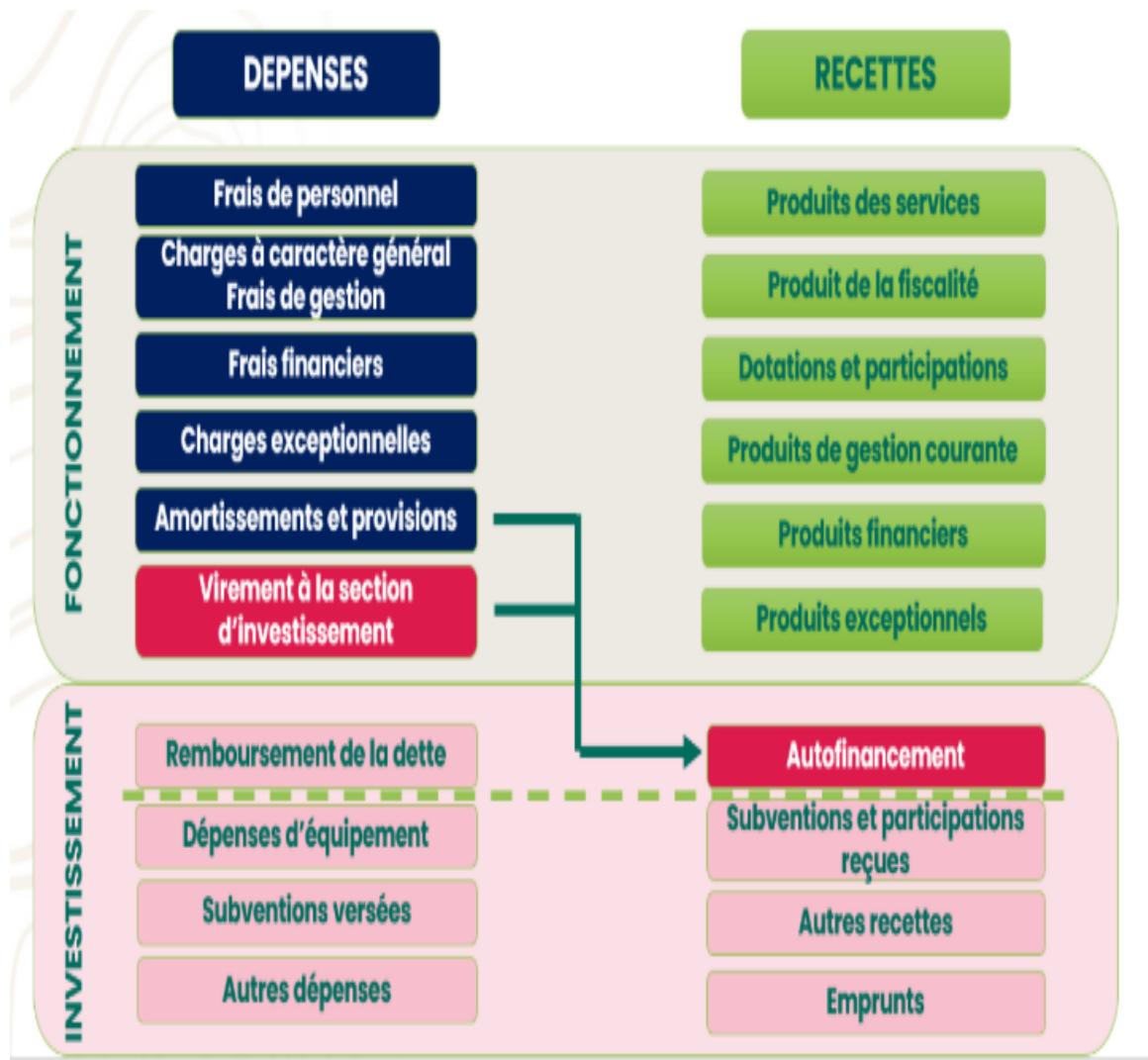


Un niveau de dépenses d'investissement préservé

Les fondamentaux financiers de la collectivité lui permettront d'envisager des travaux importants sur le territoire, avec la volonté de maintenir et d'améliorer ses équipements.

LA COMPOSITION D'UN BUDGET COMMUNAL

Le budget de la Ville se décompose en deux sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chaque section regroupe des dépenses et des recettes nécessaires à la mise en place du projet municipal.



En quelques mots...

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des prévisions budgétaires en dépenses et des recettes escomptées nécessaires au fonctionnement des services communaux.

L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement, sans recourir nécessairement à l'emprunt.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 49 554 K€.



Les dépenses de fonctionnement par chapitre



La masse salariale focus



Les recettes de fonctionnement par chapitre

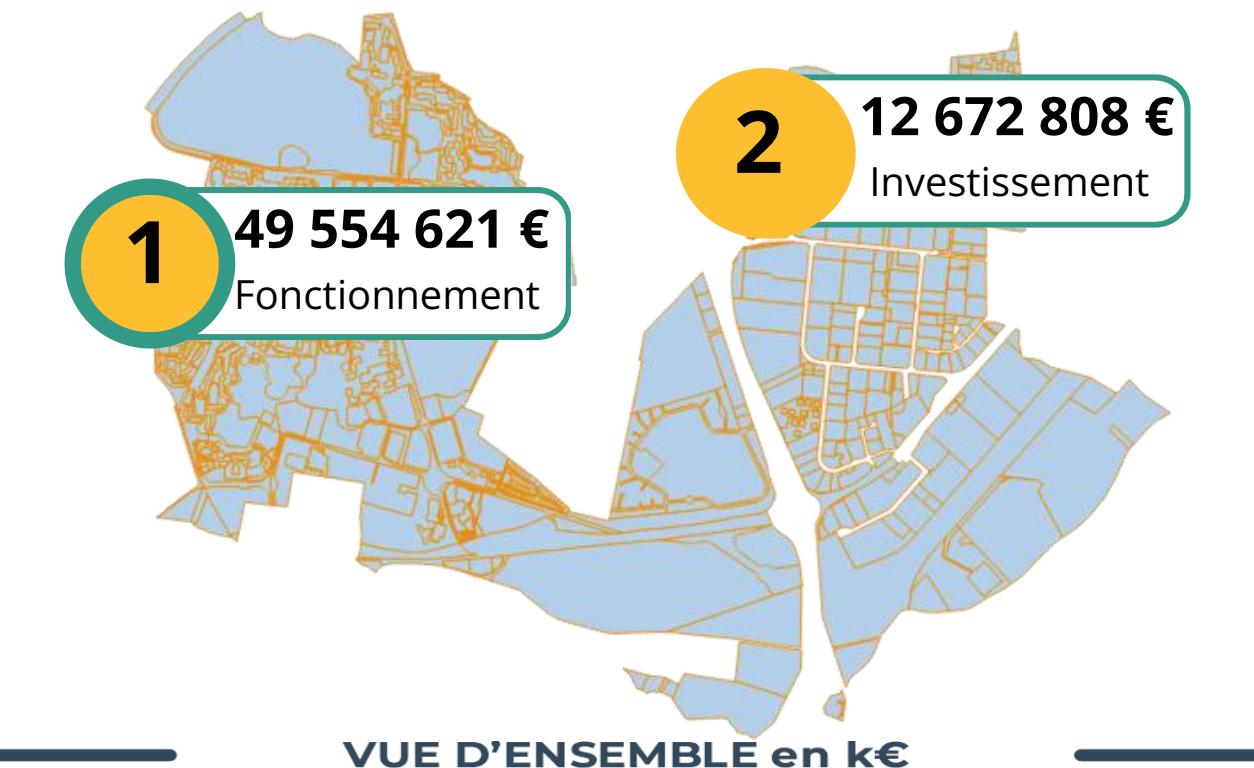


La fiscalité focus

LE BUDGET PRIMITIF 2026

Répartition globale

La municipalité a su préserver un budget sain, malgré les répercussions de la crise sanitaire ainsi que les différentes réformes gouvernementales. [Sa résilience face à ces difficultés mérite d'être soulignée.](#)



EQUILIBRES FINANCIERS	BP 2025	BPP 2026	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	49 233,6	49 520,1	0,58 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	49 213,6	49 500,9	0,58 %
dont fiscalité directe locale (R731)	16 317,0	16 500,0	1,12 %
dont dotations & participations (R74)	7 929,2	7 686,4	-3,06 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	45 881,5	45 954,6	0,16 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	45 500,9	45 638,9	0,30 %
dont dépenses de personnel (D012)	29 900,0	29 900,0	0,00 %
ÉPARGNE DE GESTION	3 712,7	3 862,0	4,02 %
Frais financiers	325,0	232,7	-28,40 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-35,6	-63,8	79,20 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	3 352,1	3 565,5	6,37 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	3 352,1	3 565,5	6,37 %
Amortissement du capital de la dette	1 273,9	1 288,9	1,18 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	2 078,2	2 276,6	9,55 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	2 078,2	2 276,6	9,55 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	11 396,6	11 349,4	-0,41 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	2 818,3	2 072,8	-26,45 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	6 500,0	7 000,0	7,69 %
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	0,0	0,0	-
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	0,0	0,0	-
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	10 996,3	9 725,2	-11,56 %

Budget 2026

LES PRINCIPALES SECTIONS

	2025	2026	
Dépenses de fonctionnement	49 281 507,00 €	49 554 621,00 €	+ 0,55 %
Recettes de fonctionnement	49 281 507,00 €	49 554 621,00 €	
Dépenses d'investissement	12 718 349,00 €	12 672 808,00 €	- 0,35 %
Recettes d'investissement	12 718 349,00 €	12 672 808,00 €	
Total des sections	61 999 856,00 €	62 227 429,00 €	

Un budget maîtrisé

Le budget primitif de l'année 2026 représente la somme totale de 62 227 K€. Il s'équilibre en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement à hauteur de 49 554 K€, soit une hausse de 0,55%.

La section d'investissement s'équilibre à 12 672 K€, soit une légère baisse de 0,35%. Ce niveau d'investissement reflète la volonté municipale d'agir pour l'amélioration des conditions d'accueil et d'apprentissage des jeunes, pour l'amélioration du cadre de vie tout en répondant aux enjeux climatiques.

LES PRINCIPALES DEPENSES

S'agissant des dépenses de fonctionnement

Charges de gestion courante (a)	45 638 871,00
Charges à caractère général	10 686 648,00
Charges de personnel	29 900 000,00
Atténuations de produits	2 745 762,00
Autres charges de gestion courante	2 306 461,00
Autres charges de fonct. (b)	315 750,00
Charges financières	232 700,00
Charges spécifiques	83 050,00
Total dépenses réelles de fonctionnement (a+b)	45 954 621,00
Dépenses d'ordre	3 600 000,00
Virement section investissement	1 600 000,00
Amortissements	2 000 000,00

LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

+ 0,16%

Hors opérations d'ordre

Dépenses réelles de fonctionnement	2025	2026	% an
Charges à caractère général (D011)	10 604,5 k€	10 686,6 k€	0,77 %
Charges de personnel (D012)	29 900,0 k€	29 900,0 k€	0,00 %
Atténuations de produits (D014)	2 745,8 k€	2 745,8 k€	0,00 %
Autres charges de gestion courante (D65)	2 250,7 k€	2 306,5 k€	2,48 %
Charges financières (D66)	325,0 k€	232,7 k€	-28,40 %
Charges exceptionnelles (D67)	15,6 k€	13,1 k€	-16,45 %
Dotations aux amortissements et provisions (D68)	40,0 k€	70,0 k€	75,00 %
Autres dépenses de fonctionnement	0,0 k€	0,0 k€	-
Dépenses réelles de fonctionnement	45 881,5 k€	45 954,6 k€	0,16 %

Les dépenses de fonctionnement représentent principalement les dépenses récurrentes de la collectivité à savoir :

- ❖ Les charges à caractère général
- ❖ Les dépenses de personnel
- ❖ Les autres charges de gestion courante
- ❖ Les atténuations de produits

En comparaison à l'exercice 2025, les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une évolution de +0,16 %, et s'élèvent au BP 2026 à 45,9 M€.

Les charges de gestion courante (chapitre 011). Ce chapitre est essentiellement composé :

- des fluides (eau, énergie, chauffage, carburant, combustibles) pour 2 561 K€ ;
- des contrats de prestations de service pour 2 286 K€ (transports collectifs, fourniture de repas pour la restauration scolaire) ;
- des prestations de maintenance pour 913 K€ ;
- des fournitures diverses (fournitures administratives et scolaires, fournitures d'entretien, pharmacie, petit équipement pour les activités, vêtements de travail et équipement de protection) pour 606 K€ ;
- de l'entretien des bâtiments, terrains, espaces publics et matériels de la ville pour 601 K€ ;
- des locations de matériels, modulaires et de l'hébergement des logiciels métiers et outils numériques de modernisation du service public pour 214 K€ ;
- des taxes payées par la ville pour son patrimoine pour 379K€ ;
- des formations et maintien des compétences pour 169 K€ ;
- des frais divers de fonctionnement (honoraires, services bancaires, affranchissements, frais de missions, annonces et insertions, impressions, cotisations diverses, télécommunication, transport, assurances et frais divers) pour 1 397 K€ ;
- des frais de nettoyages, de gardiennages pour 228 K€ ;
- des charges locatives pour 380 K€ ;

Grâce aux ajustements budgétaires réalisés sur certains postes et les différents arbitrages opérés dans le cadre de l'élaboration du budget, on constate que les charges à caractère général pour 2026 augmentent légèrement de 0,77%, tout en restant en dessous du taux d'inflation prévisionnel, estimé à 1,7% pour l'année 2025.

Les charges à caractère général
n'augmentent que de 0,77%.

+0,77%

LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Ces 0,77% de charges à caractère général par rapport au BP 2025 se justifient par :

✓ Le coût de maintien en état et en condition du bon fonctionnement des équipements municipaux (maintenance préventive et curative) au regard du respect de la réglementation et de la prise en compte des problématiques environnementales représentant une augmentation de 170 K€ en 2026, pour ce poste de dépense.

✓ La prestation du marché des assurances concernant le lot des « dommages aux biens » qui suite à l'offre émise par le seul candidat en vue de garantir l'assurabilité de l'ensemble du patrimoine de la commune, s'élève à 194 K€ soit + 140 K€ en comparaison au précédent marché d'assurances et ce malgré l'action de la ville de son assurabilité.

✓ L'intégration de nouvelles dépenses estimées à + 60 000 € intégrant principalement l'entretien des cours de l'espace public.

Il convient de préciser que le poste relatif aux fluides sera en légère baisse en comparaison à 2025 et permettra de compenser l'augmentation des dépenses mentionnées ci-dessus. La ville poursuit le suivi de ses consommations énergétiques en raison de l'arrivée tardive des informations liées à l'évolution du seuil du prix fixé par MWh qui ne seront connues que début 2026. Pour rappel, la commune poursuit son plan sobriété mis en place depuis plusieurs années.

Ci-dessous, quelques exemples d'actions ont été identifiés dans différents domaines dans le cadre du budget, à savoir :

S'agissant de la jeunesse :

La politique du « Bien Grandir » en faveur de la jeunesse, regroupe l'ensemble des actions visant à accompagner les parcours des jeunes vers l'autonomie.

Elle s'appuie sur de nombreux dispositifs et actions variés dans leur contenu, offrant des services dans les domaines de l'éducation, la culture, le sport, la santé, la citoyenneté, la mobilité, l'engagement et l'insertion.

Nos jeunes pourront grandir à travers :

- des séjours écocitoyens et de nombreuses sorties culturelles sportives et ludiques
- le monde numérique par des actions sur l'IA/ casque VR/ imprimante 3D/ prévention réseaux
- l'oralité avec la participation au concours d'éloquence et à des ateliers tels que le théâtre, l'écriture
- l'ambition du "Tutorat d'excellence " afin de transmettre à ses élèves le bagage académique d'excellence qui doit leur permettre d'intégrer les parcours d'études supérieures les plus prestigieux et sélectifs
- un accompagnement sur les parcours d'insertion, de l'engagement, de mobilité
- des dispositifs d'aide aux projets ou au premier emploi

S'agissant de la santé :

Pour répondre aux besoins croissants de la population en matière de santé, la ville œuvre pour garantir à tous un accès facilité à des services médicaux de qualité. L'offre de soins sera consolidée, notamment dans les domaines de la santé dentaire, de la gynécologie et de la médecine de proximité. Un accompagnement personnalisé est également envisagé pour soutenir les démarches liées à l'ouverture ou au renouvellement des droits sociaux.

En parallèle, les actions de sensibilisation et d'éducation à la santé seront poursuivies. Les consultations nutritionnelles resteront ouvertes à l'ensemble de la population et les interventions de prévention dentaire continueront d'être menées dans toutes les écoles et structures périscolaires de la commune. De plus, les opérations de dépistage et la participation aux campagnes nationales de prévention seront renforcées afin de permettre à chaque habitant de bénéficier d'un suivi médical cohérent, coordonné et adapté.

S'agissant de la transition écologique :

En dehors de tous les dispositifs qui seront déployés pour répondre aux défis environnementaux, la municipalité entend poursuivre son action sur la qualité des espaces plantés (lutte contre les îlots de chaleur, plantations ville et végétalisation des cours d'écoles), sur le développement des mobilités douces et sur la performance énergétique de ses achats et de ses actions.

LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

S'agissant du domaine sportif :

L'accent sera également porté sur l'inclusion. En 2026, le sport continuera d'être un pilier essentiel du tissu social local, favorisant la santé, la cohésion communautaire et le développement des jeunes. La rénovation du plateau des Amonts et des espaces sportifs de l'Ermitage, ainsi que la création d'une aire de jeux pour les plus jeunes, offrent désormais un cadre amélioré pour la pratique des loisirs.

Le développement d'activités spécifiques pour les personnes en situation de handicap et pour les seniors, permettra de promouvoir une pratique régulière et adaptée à tous les âges et conditions physiques.

La maîtrise du Savoir-nager et du Savoir-rouler restera un axe fort de la politique sportive en 2026.

Par ailleurs, des événements sportifs locaux, tels que des compétitions et des initiations gratuites pour les habitants, seront maintenus afin de préserver la dynamique initiée en 2025. Tous ces efforts contribueront à faire du sport un levier majeur pour le bien-être, la solidarité et le développement personnel et collectif au sein de la commune en 2026.

S'agissant de la cohésion sociale :

En 2026, le CCAS engagera une nouvelle Analyse des Besoins Sociaux (ABS).

Cette démarche permettra de disposer d'un diagnostic actualisé et partagé des enjeux sociaux du territoire, en mobilisant données socio-économiques, analyses qualitatives et concertation partenariale. L'ABS constitue un outil stratégique d'aide à la décision, destiné à orienter et prioriser les actions du CCAS et de la collectivité en faveur des habitants, tout en renforçant la cohérence et l'adéquation des politiques publiques aux besoins identifiés.

En matière de cohésion sociale, la finalisation de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) se concrétisera en 2026 avec la signature du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGID). Ce dispositif renforce la coordination entre collectivités et bailleurs, visant une plus grande équité dans l'attribution des logements sociaux à l'échelle de l'agglomération. L'un des axes majeurs réside dans la mise en place d'une cotation de la demande, outil essentiel pour garantir la transparence, objectiver les critères de priorité et améliorer la lisibilité du parcours résidentiel pour les demandeurs de logement social.

Par ailleurs, la ville reste attentive à l'amélioration de l'habitat et entend poursuivre son engagement auprès des bailleurs sociaux.

S'agissant de la culture :

Le budget 2026 de la Direction des Affaires Culturelles permettra la création d'une saison culturelle de qualité, avec plus de 20 spectacles professionnels à l'Espace culturel Boris Vian, incluant des représentations scolaires pour l'ensemble des écoles ulissiennes, de la maternelle au lycée.

Il est également prévu l'organisation de trois spectacles extérieurs par saison (Fête de la Musique, Bus Opéra, Encore les beaux jours), ainsi que celle du Festival des Cultures Urbaines, de la Fête de la Musique, du cinéma en plein air et de pas moins de 640 projections et événements sur 48 semaines au cinéma Jacques Prévert.

Enfin, une vingtaine d'ateliers tous publics et scolaires seront proposés dans le cadre du dispositif des Micro-Folies, accompagnés d'un programme d'actions culturelles en lien avec les projets accueillis dans la saison.

S'agissant de la participation citoyenne :

La participation citoyenne doit continuer à jouer un rôle central dans les affaires de la collectivité. Elle permet aux Ulissiennes et Ulisiens de s'impliquer activement dans la vie de la commune et de façonner leur environnement de manière collective, que ce soit dans la prise de décisions ou dans le développement de la ville.

Plusieurs axes seront développés pour renforcer cette participation : la démocratie locale, la légitimité, la responsabilisation, l'expertise diversifiée et collective, ainsi que la cohésion sociale, afin d'assurer une action locale transparente, inclusive et démocratique.

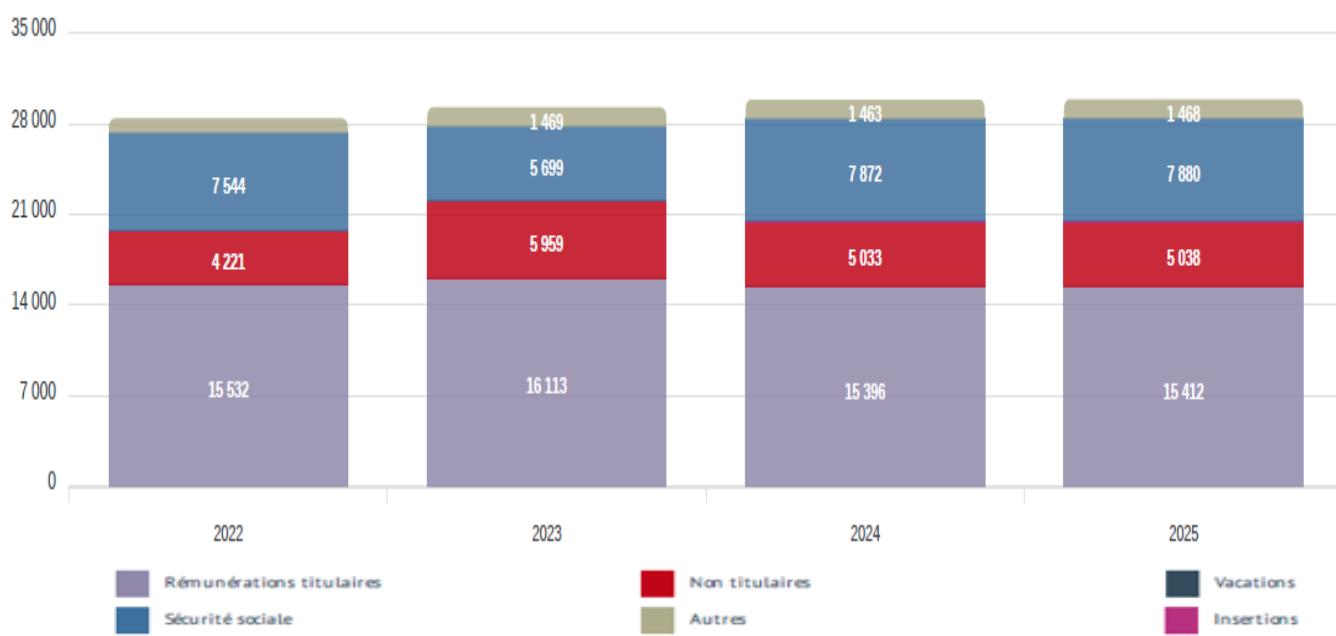
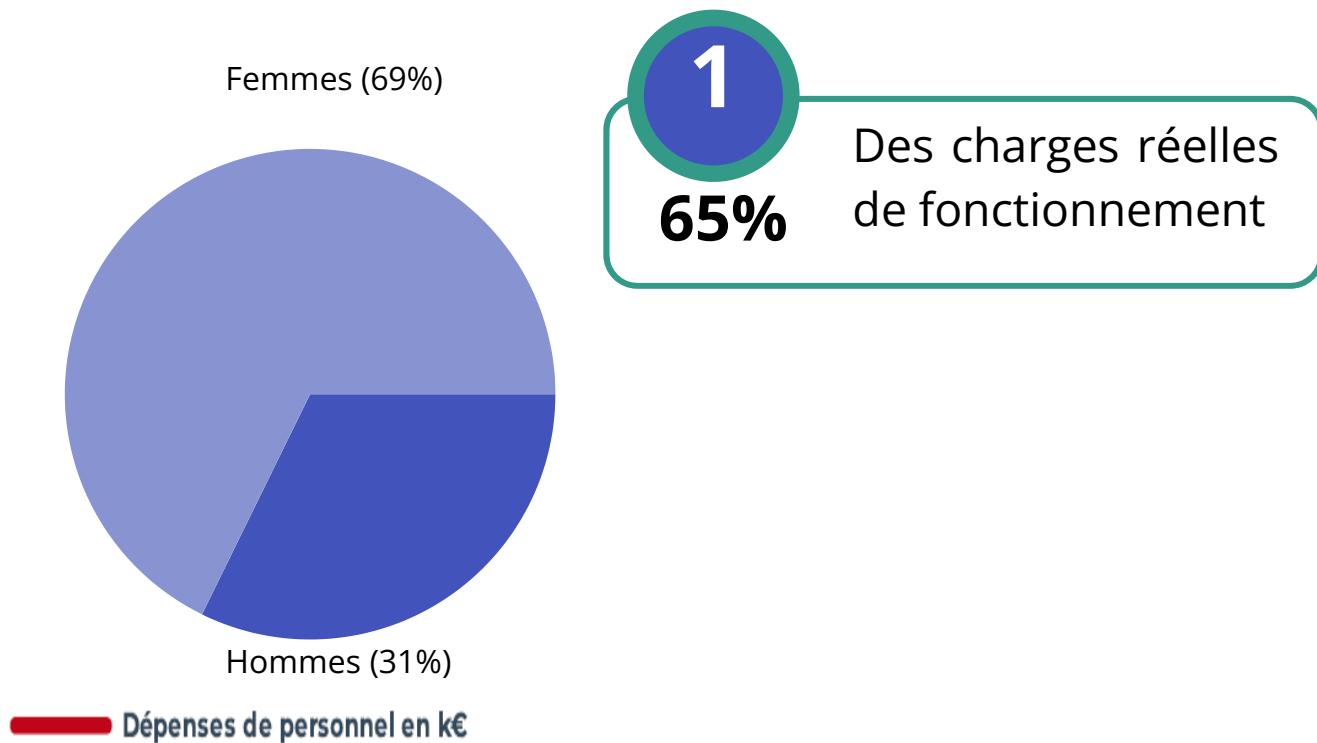
Parmi les actions identifiées : le renouvellement du Conseil Municipal des Enfants (CME) et du Conseil Municipal des Jeunes (CMEJ, pour les 11-17 et 18-25 ans), un projet autour de la formation numérique et de la santé mentale avec la création de trois podcasts, la mise en place de tablées populaires, ainsi que la création d'un comité et d'un plan pour l'accès aux droits.

LE FONCTIONNEMENT

Les charges de personnel

Les charges de personnel constituent le poste de dépenses de fonctionnement le plus important du budget avec une proportion de 65% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles font l'objet d'un pilotage stratégique permettant de maintenir le niveau de l'exercice précédent (29,9 M€) tout en tenant compte des besoins des services municipaux, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et l'intégration des mesures gouvernementales, notamment l'augmentation du taux des charges patronales CNRACL de 3 points pour la deuxième année consécutive.



LE FONCTIONNEMENT

Les charges de personnel

Bilan synthétique de l'année 2025

La collectivité dispose de 675 postes permanents correspondant à 671,8 équivalents temps plein (ETP), dont 12 postes d'assistant(e)s maternel(le)s.

Les emplois permanents représentent toujours plus de 90% des dépenses du chapitre 012.

Cette année a encore été marquée pour la ville comme dans toutes les collectivités territoriales par des difficultés de recrutement sur des postes nécessitant une expérience et/ou expertise technique pointue ainsi que sur des métiers en tension (policiers municipaux, métiers du bâtiment, auxiliaires de puériculture...), entraînant une moyenne d'environ 18 postes vacants par mois.

Pour compenser ces absences, le recours aux heures supplémentaires a été plus important que prévu, avec un coût total de 258 253 €.

L'augmentation des inaptitudes ou restrictions physiques au poste de travail, notamment sur les postes techniques (ATSEM, restauration et même administratifs), rendent nécessaires le recours à des renforts ponctuels.

Le coût de ces remplacements ou renforts ponctuels s'élève à environ 198 403 € au 1er novembre 2025, représentant environ 1 % de la masse salariale.

Par ailleurs, la moyenne d'âge des agents est de 46 ans, 71 % des agents permanents ont plus de 40 ans dont 61 % ont plus de 50 ans, ce qui accentue les enjeux liés à la gestion des carrières et à la prévention des risques professionnels.

Ce phénomène risque de s'amplifier, malgré le travail déjà mené sur l'anticipation des usures professionnelles et l'accompagnement à la réorientation professionnelle.

S'agissant des dispositifs d'insertions/apprentissage/stagiaires écoles :

- 5 apprentis ont été recrutés en 2025 (actuellement 4 en poste). Malgré la volonté de la collectivité de poursuivre ses efforts en matière d'insertion professionnelle, le partenaire financeur des formations (CNFPT) n'a accepté que 2 financements d'apprentissage sur 9 demandes formulées.
- 3 personnes bénéficiaient de Contrat Unique d'Insertion (CAE-PEC) : ces contrats ne sont plus d'actualité suite à l'arrêt du dispositif par l'Etat.

De ce fait, le budget prévisionnel pour ces dispositifs n'a été consommé qu'à hauteur de 40 %, soit une dépense d'environ 83 857 € (pour un budget voté en 2025 de 211 558 €).

Concernant les emplois saisonniers, 80 jeunes ont été recrutés sur la saison estivale dont 40 dans les centres de loisirs pour une dépense de 209 944 €.

Enfin, la ville met à disposition plusieurs agents auprès d'autres structures. Conformément à la convention établie avec la communauté d'agglomération, 21 agents sont mis à disposition de la CPS, sur les compétences voirie et aménagement urbain, pour un équivalent de 10.19 ETP, et sur la compétence assainissement, pour un équivalent de 1.15 ETP.

La somme de 473 178 € correspondant aux salaires et CLECT est refacturée au territoire. La ville met également à disposition du CCAS 6 agents à temps complet, soit une masse salariale de 287 882 €, et 4 agents sont mis à disposition de la Caisse des écoles, dans le cadre du projet de réussite éducative, pour un montant de 207 974 €.

Budget primitif 2026

LE FONCTIONNEMENT

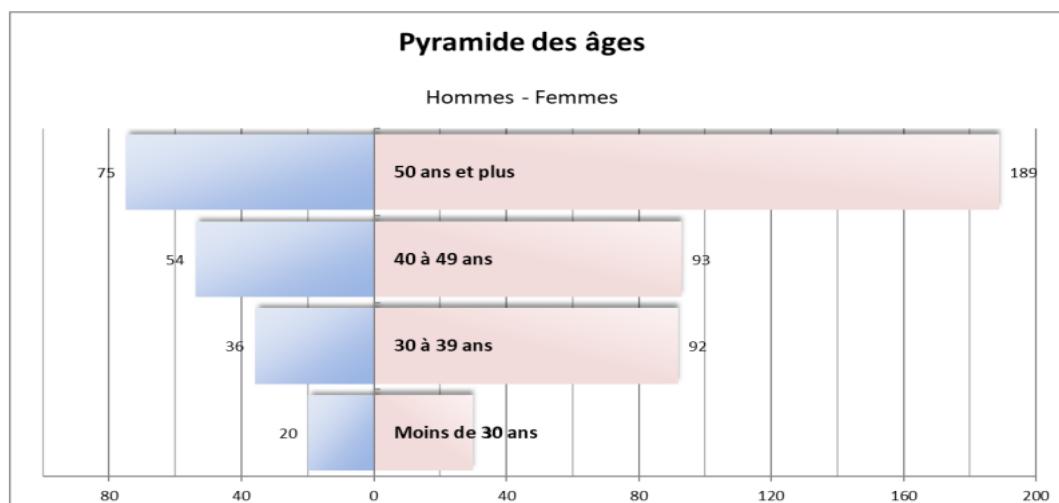
Données bilan social

✓ Répartition par statut, filière et par sexe

Statuts		Femmes	Hommes	Total général
Contractuels sur emploi permanent	Filière administrative	20	11	31
	Filière animation	6	4	10
	Filière médico-sociale	10		10
	Filière Sociale	21		21
	Filière sportive	3	4	7
	Filière technique	30	19	49
	Sans filière	5		5
Total des Contractuels sur emploi permanent		95	38	133
Fonctionnaires	Filière administrative	100	19	119
	Filière animation	46	30	76
	Filière médico-sociale	30		30
	Filière Médico-Technique	1		1
	Filière Sécurité (Police Municipale)	5	5	10
	Filière Sociale	46	1	47
	Filière sportive	2	6	8
Total des Fonctionnaires		309	147	456
Total général		404	185	589

✓ Répartition par âges

Tranches d'âges	Femmes		Hommes		Total Nombre	Total Fréquence
	Nombre	Fréquence	Nombre	Fréquence		
Moins de 30 ans	30	7,43%	20	10,81%	50	8,49%
30 à 39 ans	92	22,77%	36	19,46%	128	21,73%
40 à 49 ans	93	23,02%	54	29,19%	147	24,96%
50 ans et plus	189	46,78%	75	40,54%	264	44,82%
Total général	404	100,00%	185	100,00%	589	100,00%



LE FONCTIONNEMENT

Les charges de personnel

Perspectives et orientations des dépenses de personnel

En matière de masse salariale, la fonction publique territoriale fait face à plusieurs évolutions réglementaires.

Les nouveautés 2026 concernent deux points à savoir :

- ❖ L'augmentation du taux des cotisations patronales CNRACL

À compter du 1er janvier 2026, le taux de cotisation patronal à la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) augmentera à nouveau de 3 points et sera porté à 37,65 %.

Cette hausse constitue une nouvelle étape dans l'adaptation du financement du régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Elle traduit également la volonté d'assurer la pérennité du système face à l'évolution démographique et à l'allongement des carrières.

Pour les employeurs publics, cette progression aura un impact budgétaire significatif, représentant une charge supplémentaire estimée à 300 k€ pour la commune.

La CNRACL, qui couvre près de 2,3 millions d'actifs et 1,2 million de pensionnés, poursuit ainsi sa trajectoire d'équilibre, conformément aux orientations fixées par la loi de financement de la Sécurité sociale 2025 et aux analyses de la Caisse des dépôts.

- ❖ La participation à la protection complémentaire des agents

Dès le 1er janvier 2026, les employeurs publics territoriaux seront tenus de participer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire souscrites par leurs agents pour couvrir leur risque santé (dépenses liées à une maternité, une maladie ou un accident).

Cette participation devra être d'un montant minimum de 15 euros brut par mois et par agent, conformément à l'article 6 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022.

Les bénéficiaires sont les fonctionnaires, qu'ils soient titulaires ou stagiaires, ainsi que les agents contractuels de droit public ou privé.

LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Les atténuations de produits (chapitre 014)

Les atténuations de charges regroupent essentiellement les éléments de péréquation auxquels participe la collectivité. Pour 2026, elles s'élèvent à 2 745 K€ soit 6 % des dépenses réelles de fonctionnement et restent stables par rapport au budget 2025.

Il s'agit du Fonds National de Garantie Individuelle des ressources (FNGIR) qui est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales, institué après la suppression de la taxe professionnelle en 2010.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante regroupent principalement les subventions versées aux associations, au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et à la Caisse des Ecoles (CDE), aux licences et droits d'utilisation pour les données informatiques des logiciels hébergés, les participations de la commune aux divers syndicats intercommunaux (SDIS, SICOMU...) et les frais liés à l'exercice de mandat des élus locaux (indemnités, frais de formation).

Ce chapitre s'établit à 2 306 K€, soit une augmentation de 2,48 % s'expliquant par l'augmentation de l'enveloppe des subventions aux associations abondée de 17 000 € pour 2026 et de la hausse de 30 000 € des redevances informatiques relatives aux abonnements de licences SaaS pour le Wifi et les équipements réseaux,

Pour information, les subventions versées au CCAS et à la CDE permettant la réalisation d'actions éducatives et sociales, sont reconduites à l'identique de l'exercice 2025.

Elles permettent notamment de financer d'une part les actions dans le cadre de la CDE et d'autre part les aides sociales dans le cadre du CCAS.

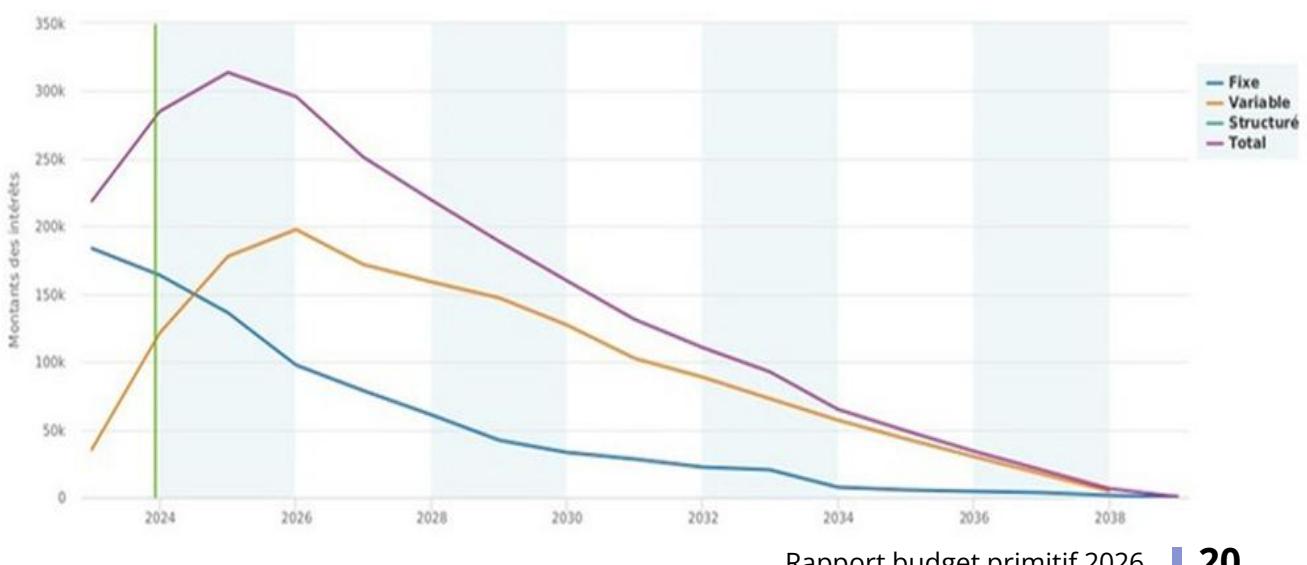
Les charges financières (chapitre 66)

Les charges financières représentent l'ensemble des intérêts relatifs à la dette de la collectivité. Leurs montants varient en fonction de la stratégie de désendettement de la ville.

Pour l'exercice 2026, elles sont estimées à 232 K€ avec une baisse de 28% en comparaison à 2025, ce qui signifie que la collectivité se désendette progressivement.

Compte tenu du niveau actuel des taux et du portefeuille d'emprunts de la ville, aucune opportunité de refinancement n'a été détectée.

Montant des intérêts par type de taux



LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Une inscription de 15 K€ a été prévue au budget afin de couvrir d'éventuels remboursements aux usagers ou des régularisations à opérer.

Les charges exceptionnelles (chapitre 68)

Conformément aux principes de prudence et de sincérité, et selon l'instruction budgétaire et comptable M57, la collectivité est tenue de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif. Dans ce cadre, la ville se préunit des risques liés aux recettes non recouvrées par le comptable public, qui feront l'objet d'admissions en non-valeur et en créances éteintes sur l'exercice 2026.

Une prévision de 70 000 € a été inscrite à ce chapitre, incluant également les provisions pour le compte épargne-temps (40 K€) mises en place par la ville afin de financer le transfert ou la monétisation des droits acquis.

Les opérations d'ordre (autofinancement)

L'autofinancement, ou épargne brute, correspond à l'excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles (hors recettes et dépenses d'ordre) généré par la section de fonctionnement. La maîtrise des dépenses de fonctionnement est donc essentielle pour financer le programme d'équipement de la ville et limiter le recours à l'emprunt.

Maintenir un niveau adéquat d'autofinancement est crucial pour garantir la capacité d'investissement, qui constitue un indicateur clé de la santé financière de la collectivité. Pour l'exercice 2026, l'autofinancement destiné à la section d'investissement s'élève à 3 600 K€, dont 2 000 K€ de dotations aux amortissements.

LES PRINCIPALES RECETTES

S'agissant des recettes de fonctionnement

Total recettes de gestion courante(a)	49 500 901,00
Produits des services, domaine, ventes diverses	4 676 240,00
Impôts et taxes (hors fiscalité locale)	17 248 435,00
Fiscalité locale	18 224 500,00
Atténuations de charges	420 000,00
Dotations et participations	7 686 426,00
Autres produits de gestion courante	1 245 300,00
Total recettes financières(b)	19 220,00
Produits financiers	220,00
Produits spécifiques et exceptionnels	19 000,00
Total dépenses réelles de fonctionnement (a+b)	49 520 121,00
Recettes d'ordre	34 500,00
Amortissements des subventions	34 500,00

LE FONCTIONNEMENT

Les recettes

+ 0,58%

Hors opérations d'ordre

Recettes réelles de fonctionnement	2025	2026	% an
Atténuations de charges (R013)	420,0 k€	420,0 k€	0,00 %
Produits des services (R70)	4 915,2 k€	4 676,2 k€	-4,86 %
Impôts et taxes (R73)	34 760,9 k€	35 472,9 k€	2,05 %
Dotations et participations 350R74)	7 929,2 k€	7 686,4 k€	-3,06 %
Autres produits de gestion courante (R75)	1 188,2 k€	1 245,3 k€	4,80 %
Produits financiers (R76)	0,0 k€	0,2 k€	-
Produits exceptionnels (R77)	10,0 k€	5,0 k€	-50,00 %
Reprises sur amortissement, dotations et provisions (R78)	10,0 k€	14,0 k€	40,00 %
Autres recettes de fonctionnement	0,0 k€	0,0 k€	-
Recettes réelles de fonctionnement	49 233,6 k€	49 520,1 k€	0,58 %

Les recettes de fonctionnement de la Ville des Ulis se composent des sommes encaissées pour les prestations proposées aux Ulissiens et Ulissiens, de la fiscalité locale, ainsi que des dotations de l'État ou d'autres organismes publics. Ces recettes sont essentielles pour financer les politiques publiques de la municipalité et maintenir, en partie, l'autonomie financière de la collectivité.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 49 520 K€ en 2026, soit une augmentation de 0,58 % par rapport au budget 2025, principalement portée par la revalorisation mécanique opérée par l'État des bases d'imposition fiscales.

Les atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre enregistre principalement les remboursements liés aux rémunérations du personnel, notamment les indemnités journalières, les remboursements des charges sociales et les avoirs sur factures obtenus par la ville. Bien que l'estimation de ce poste puisse paraître imprévisible et difficile à évaluer, une enveloppe de 420 K€ a été inscrite, tenant compte des réalisations des années précédentes.

Les produits des services (chapitre 70)

Les recettes, estimées à 4 676 K€, représentent 9 % des recettes de fonctionnement. Ce poste connaît une diminution globale de 4,86 %, liée au transfert du produit de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) du chapitre 70 vers le chapitre 73, suite à la demande du comptable public. Ce transfert représente un montant d'un peu plus de 300 K€.

Les produits des services regroupent les revenus liés aux prestations municipales, telles que la restauration, les séjours, les accueils de loisirs, ainsi que les événements culturels et sportifs. Ils comprennent également les droits d'usage de l'espace public et les autorisations d'occupation du domaine public.

Par ailleurs, l'évolution des prestations scolaires et périscolaires, en raison de la stabilité des effectifs, reste identique à celle de 2025. Il en est de même pour les activités culturelles et sportives.

Enfin, aucun impact n'est attendu sur les recettes liées aux différentes mises à disposition refacturées à l'agglomération, qui restent comparables au budget précédent.

LE FONCTIONNEMENT

Les recettes

Les recettes fiscales (chapitre 73)

Ce chapitre s'élève à 35 472 K€ soit une augmentation de 2,05% par rapport à 2025 et représente 71% des recettes de fonctionnement.

Pour rappel, les impôts et taxes regroupent principalement la fiscalité des ménages (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires), l'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération Paris Saclay (CPS) et le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île-de-France (FSRIF).

La contribution directe (taxe foncière, etc.) constitue la principale source de recettes de la ville. Elle permet de maintenir une certaine autonomie financière, malgré les réductions liées aux mesures gouvernementales, et de dégager des marges de manœuvre indispensables au financement des activités municipales. Elle est estimée de manière prudente à 16 500 K€, en tenant compte de l'indice des prix à la consommation calculé entre novembre N-1 et novembre N-2, évalué à 1,7 %.

Compte tenu des incertitudes liées au PLF 2026, la prévision du produit fiscal a été établie de manière prudente. Il est rappelé que les bases d'imposition fiscales ne seront diffusées par les services fiscaux qu'à partir du mois de mars 2026.

Enfin, afin de préserver le pouvoir d'achat des Ulissiennes et des Ulissiens et de ne pas augmenter la pression fiscale, la municipalité a choisi de reconduire les taux de fiscalité actuels pour l'exercice 2026.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12,76%	12,76%	12,76%	12,76%	12,76%	12,76%
Evolution n-1		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux moyen national de référence			25%			
Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties	33,69%	33,69%	33,69%	33,69%	33,69%	33,69%
Evolution n-1	94,52%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux moyen national de référence			22%			
Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties	71,96%	71,96%	71,96%	71,96%	71,96%	71,96%
Evolution n-1	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux moyen national de référence			50%			

Ainsi, l'évolution du produit fiscal de la collectivité sera uniquement en fonction de la dynamique physique des bases (nouvelles constructions, adjonctions, ou destructions et fermetures d'entreprises etc..), de l'indice des prix de l'inflation, des choix fiscaux des acteurs du territoire et des éventuelles décisions gouvernementales.

LE FONCTIONNEMENT

Les recettes

S'agissant de l'attribution de compensation versée par la CPS, son montant reste relativement stable, soit 14 973 K€.

En effet, l'attribution de compensation est composée du transfert de la fiscalité économique déduit du transfert des compétences entre la Ville et la CPS. Son montant, généralement reconduit d'une année sur l'autre, varie potentiellement lors de nouveaux transferts de charges.

Il est rappelé que les compensations versées à la ville peuvent varier en fonction du coût des compétences transférées (assainissement, voirie) voire des nouveaux dispositifs (prévention spécialisée).

Par ailleurs, la dotation de solidarité communautaire (DSC) qui vise à réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes et qui est versée en fonction de certains critères (potentiel fiscal et potentiel financier) justifiant le versement de cette recette, reste stable en comparaison à 2025. Une inscription d'un montant de 525 K€ est prévue au budget 2026.

S'agissant du FSRIF, pour lequel la ville est bénéficiaire, il est prévu par prudence un maintien de son montant à hauteur de 1 750 K€.

Pour rappel, ce dispositif a été créé en 1991 afin d'améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France et de gommer les inégalités de territoire.

S'agissant des autres taxes (taxe sur les pylônes électriques, taxe de consommation finale électricité, taxe de séjour, taxe locale sur la publicité extérieure, taxe additionnelle), elles représentent la somme totale de 1 724 K€.

Les dotations et participations (chapitre 74)

La ville a prévu la perception de la somme de 7 686 K€ de participations et autres dotations sur l'exercice 2026, soit une baisse de 3,06 % par rapport au budget 2025. Elles représentent 15 % des recettes de fonctionnement.

Elles regroupent principalement les versements de l'État en faveur de la commune telles que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et les compensations fiscales. Ce chapitre comprend également les versements de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

S'agissant de la DGF, il est prévu une stabilisation de cette dotation compte tenu des annonces gouvernementales dans le cadre du projet de loi des Finances pour 2026, soit un montant de 1 450 K€ pour la collectivité, comme l'exercice précédent.

La DSU, quant à elle, devrait poursuivre sa dynamique. En effet, le Gouvernement poursuit le renforcement de la solidarité avec une hausse de 290 M€ des dotations communales : 140 M€ pour la DSU et 150 M€ pour la DSR. Elles ont la même croissance que 2025. Il a été inscrit au budget la somme de 2 890 K€ pour la DSU.

S'agissant des subventions et dotations de la CAF, de la Région et du Département, elles s'élèvent à 2 403 K€. Pour la CAF, ce montant tient notamment compte des fréquentations potentielles des structures d'accueil des jeunes Ulissiennes et Ulissiens, ainsi que du désengagement progressif d'autres partenaires, en particulier du Département.

Il est à noter que les participations versées par la CAF pour l'ensemble des actions menées par la municipalité dans le cadre de l'organisation des accueils périscolaires et de l'enfance sont en diminution. En effet, malgré la réorganisation des structures de la petite enfance compte tenu des ressources humaines disponibles et de la mise en place du bonus attractivité), le montant des recettes CAF sera en baisse d'un peu plus de 300 K€.

LE FONCTIONNEMENT

Les recettes

Enfin, il est rappelé que la participation du Département aux différentes actions déployées par la municipalité poursuit sa baisse continue, comme constaté en 2025

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les produits inscrits dans ce chapitre, s'élevant à 1 245 K€, proviennent principalement des loyers perçus par la collectivité pour l'utilisation de son patrimoine immobilier (843 K€). Ces revenus sont en augmentation par rapport au budget précédent, en raison des revalorisations contractuelles légales prévues. Ce chapitre comprend également des redevances versées par les concessionnaires (320 K€), notamment pour la gestion du marché.

Ces recettes enregistrent une hausse de 5 % par rapport au budget 2025 et représentent 3% des recettes de fonctionnement.

Les produits financiers (chapitre 76)

Il s'agit des intérêts perçus par la commune au titre des parts sociales (385) souscrites auprès de la Caisse d'Épargne, avec une recette estimée à 220 € pour l'année 2026.

Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Compte tenu du caractère exceptionnel des recettes inscrites dans ce chapitre, seuls 5 K€ sont nécessaires pour permettre la régularisation d'opérations sur exercices antérieurs.



En quelques mots...

Au contraire des dépenses de fonctionnement qui sont liées à des activités courantes, les dépenses d'investissement ont pour conséquence le renforcement du patrimoine de la ville.

Elles portent à la fois sur des travaux (constructions, rénovations, aménagements...), sur des acquisitions de matériels ou encore sur le remboursement du capital de la dette.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 12 672 K€.

Malgré un contexte complexe lié à différents facteurs reflétant une certaine instabilité, la commune entend respecter ses engagements et projette de continuer à réaliser un nombre de projets importants autour des différentes politiques publiques.

Le projet de budget primitif 2026 sera marqué par le maintien d'un niveau d'investissement élevé dans l'objectif :

- d'accentuer les investissements indispensables à la transition écologique et énergétique du territoire, déjà fortement engagés au cours des années précédentes ;
- de poursuivre les engagements de l'équipe municipale pour continuer de faire une ville résiliente, accueillante, sûre mais également engagée dans la qualité de vie de ses administrés.



Les dépenses d'investissement
Par opération



les principaux ratios
Focus



Les recettes d'investissement
Par chapitre



La dette de la collectivité
Focus

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les principales opérations

Montant total

10 512 419,00

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
100	BATIMENT DIVERS		3 294 827,23	0,00	1 031 500,00	1 031 500,00	0,00	1 031 500,00
1000	ACQUISITIONS FONCIERES		934 965,97	0,00	13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00
200	ENSEIGNEMENT FORMATION		8 668 489,04	0,00	1 266 400,00	1 266 400,00	0,00	1 266 400,00
2000	RENOUVELLEMENT MATERIEL DES SERVICES		3 411 986,64	0,00	407 900,00	407 900,00	0,00	407 900,00
20026	REAMENAGEMENT CENTRE VILLE		19 316 160,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20173	MISE EN ACCESSIBILITE MPT AMONTS		679 288,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20191	ESPACE COMMERCIAL COURDIMANCHE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20191	ESPACE COMMERCIAL COURDIMANCHE	1	77 601,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	0,00
20211	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE AVELINES		1 299 884,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20231	REHABILITATION DES GROUPES SCOLAIRES	1	37 800,00	0,00	4 060 016,00	4 060 016,00	4 060 016,00	0,00
20232	CREATION DE COURS VEGETALISEES DANS LES ECOLES	2	506 514,65	0,00	550 603,00	550 603,00	550 603,00	0,00
300	CULTURE		756 201,75	0,00	75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00
3000	NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION		4 894 725,97	0,00	700 000,00	700 000,00	0,00	700 000,00
400	SPORT ET JEUNESSE		3 278 028,65	0,00	1 337 000,00	1 337 000,00	0,00	1 337 000,00
800	AMENAGEMENTS URBAINS		5 672 908,84	0,00	971 000,00	971 000,00	0,00	971 000,00
TOTAL			47 648 324,25	0,00	10 512 419,00	10 512 419,00	4 710 619,00	5 801 800,00

Autres

2 160 389,00

Dont capital de la dette

1 288 889,00

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses

En 2026, la Ville affiche un niveau de dépenses d'investissement de 12 672 K€ dont 1 288 K€ consacré au remboursement de la dette en capital.

La priorité est donnée à la rénovation thermique des groupes scolaires et à l'adaptation de la ville aux problématiques environnementales. De plus, afin d'offrir un meilleur cadre de vie aux habitants, la ville maintient son effort dans le domaine de la valorisation du patrimoine permettant un meilleur rayonnement culturel et sportif.

Aussi, au programme d'équipements, qui s'élève à 10 799 K€, figurent notamment :

- les opérations de type autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) compte tenu de leur montant et de leur pluriannualité ;
- les opérations ponctuelles ;
- les opérations globales.

Pour mémoire, le Conseil municipal a mis en place des Autorisations de Programmes (AP) comportant des Crédits de Paiements (CP) dont certains doivent être budgétés sur l'exercice 2026. Les AP sont des autorisations budgétaires qui fixent le montant maximum des dépenses pouvant être engagées pour un projet spécifique. Ils définissent les objectifs, les délais et les ressources alloués à chaque investissement. Cela permet de s'assurer que les projets sont réalisés dans les limites budgétaires prévues et qu'ils contribuent aux objectifs stratégiques de la collectivité.

Les CP, quant à eux, sont des crédits budgétaires qui autorisent les dépenses réelles pour un projet inscrit en AP. Ils permettent de débloquer les fonds nécessaires à la réalisation des investissements, en respectant les plafonds fixés par les AP. Les CP sont généralement alloués de manière progressive, en fonction de l'avancement des projets et des besoins financiers.

Les opérations qui sont inscrites dans le cadre de gestion en AP/CP et qui font l'objet d'une enveloppe prévisionnelle sont les suivantes :

- Centre commercial La Parisienne de Courdimanche (opération 20191) : compte tenu de l'avancée du projet qui a fait l'objet d'une phase d'études, il y a lieu d'abonder les CP de cette AP à hauteur de 100 K€ dans le cadre de la rénovation du Centre Commercial Les Boutiques – La Parisienne de Courdimanche.
- La rénovation des groupes scolaires (opération 20231) : ce programme vise à acter la réalisation du Plan école voulu par la Municipalité. Il est affiché une inscription en CP de 3 500 K€ pour 2026 avec une estimation des travaux de rénovation thermique du groupe scolaire la Dimancherie/Barceleau pour une enveloppe globale de 3 000 K€, et 500 K€ pour la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage du prochain groupe scolaire des Avelines.
- La création de cours végétalisées dans les écoles (opération 20232) : ce programme vise à assurer un meilleur suivi des travaux qui seront effectués sur l'ensemble des cours d'écoles, conformément au projet municipal. Une enveloppe de 450 000 € est inscrite pour cette opération pour la végétalisation d'une cour au groupe scolaire du Bosquet.

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Les opérations récurrentes avec une enveloppe définie annuellement se présentent ainsi :

- ❖ L'entretien et la remise en état des bâtiments municipaux (opération 100) : une enveloppe globale de 1 031 K€ est inscrite pour cette opération incluant principalement la rénovation partielle du marché couvert (250 K€), des travaux de mise en conformité et de réfection des murs périphériques au Centre Technique Municipal (235 K€), des travaux de rénovation de 3 copropriétés (180 K€), la mise en accessibilité des bâtiments (45 K€) et les travaux des divers bâtiments municipaux (125 K€).
- ❖ Le secteur enseignement - formation (opération 200) : 1 266 K€ destinés notamment pour la réfection et rénovation thermique des toitures pyramidales de l'élementaire de Courdimanche (450 K€), la réfection totale des toitures terrasse au restaurant du Bosquet (175 K€), les travaux d'extension des locaux d'accueil et d'activités dédiés à la Petite Enfance (120 K€), la réfection de diverses clôtures et relamping dans les groupes scolaires (140 K€) et l'acquisition de divers matériels administratifs et informatiques (80 K€).
- ❖ Le secteur de la culture (opération 300) : 75 K€ prévus pour des travaux sur certains sites culturel, notamment des frais d'études pour le transfert des studios musicaux (35 K€) et la réfection totale des loges au Radazik (20 K€).
- ❖ Le secteur de la jeunesse et des sports (opération 400) : une enveloppe totale de 1 337 K€ intégrant les travaux de traitement de l'étanchéité de la piscine (800 K€) ainsi que la reprise du mur végétalisé (300 K€), l'aménagement du parking au stade Jean-Marc Salinier (100 K€) et le relamping du gymnase de l'Essouriau (60 K€).
- ❖ L'aménagement urbain (opération 800) : 971 K€ incluant des travaux de pistes cyclables dans le cadre du plan vélo (75 K€), les plantations d'arbres dans les parcs (30 K€), de gros travaux électriques et d'éclairage privé de la ville dans le cadre du plan lumière (150 K€), des études d'aménagement du parc urbain (100 K€) et des travaux divers dans les sous stations et chaufferies du réseau secondaire (295 K€).
- ❖ Le renouvellement des gros matériels nécessaires au fonctionnement des services (opération 2000) : une enveloppe de 407 K€ est destinée au renouvellement de la flotte automobile (25 K€), le renouvellement de matériels et outillages de chantiers (23 K€), l'acquisition de matériel de vidéo surveillance (39 K€), et l'acquisition de divers matériels pour les services municipaux (250 K€).
- ❖ Les investissements informatiques et nouvelles technologies (opération 3000) : 700 K€ sont prévus pour l'acquisition de licences et de logiciels de gestion de salles (146 K€), l'acquisition d'un entrepôt de données pour l'évaluation des politiques publiques intégrant la prestation AMOA (206 K€), le renouvellement de PC portables, d'ordinateurs fixes, de matériels PCA de refonte Wifi (133 K€), et le remplacement de tableaux numériques interactifs (TNI), de classes mobiles et de PC obsolètes (147 K€). Ces acquisitions informatiques visent à renforcer la sécurisation du système d'information de la ville, à améliorer les projets métiers et à moderniser les équipements pour maintenir une efficacité opérationnelle continue.

Enfin, également en section d'investissement et hors opération :

- ❖ Le versement de fonds de concours relatifs au transfert de la compétence voirie et eaux pluviales à l'agglomération pour un montant total de 817 K€ ;
- ❖ Les opérations d'ordre avec une inscription de 34 K€ pour le remboursement des annuités subventions transférables ;
- ❖ Le remboursement en capital de la dette 1 288 K€ relatif aux prêts souscrits auprès des établissements bancaires.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales opérations

Montant total		12 672 808,00																																
RECETTES D'INVESTISSEMENT																																		
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)																												
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																												
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	2 160 000,00	0,00	985 000,00	985 000,00	985 000,00																												
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	6 500 000,00	0,00	7 000 000,00	7 000 000,00	7 000 000,00																												
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																												
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																												
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																												
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																												
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																												
Total des recettes d'équipement		8 660 000,00	0,00	7 985 000,00	7 985 000,00	7 985 000,00																												
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	585 249,00	0,00	1 073 808,00	1 073 808,00	1 073 808,00																												
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																												
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																												
16	Emprunts et dettes assimilées	100,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00																												
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																												
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																												
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																												
024	Produits des cessions d'immobilisations	73 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00																												
Total des recettes financières		658 349,00	0,00	1 087 808,00	1 087 808,00	1 087 808,00																												
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																												
Total des recettes réelles d'investissement		9 318 349,00	0,00	9 072 808,00	9 072 808,00	9 072 808,00																												
<table border="1"> <tr> <td>021</td> <td>Virement de la section de fonctionnement (10)</td> <td>1 400 000,00</td> <td></td> <td>1 600 000,00</td> <td>1 600 000,00</td> <td>1 600 000,00</td> </tr> <tr> <td>040</td> <td>Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)</td> <td>2 000 000,00</td> <td></td> <td>2 000 000,00</td> <td>2 000 000,00</td> <td>2 000 000,00</td> </tr> <tr> <td>041</td> <td>Opérations patrimoniales (10)</td> <td>0,00</td> <td></td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total des recettes d'ordre d'investissement</td><td>3 400 000,00</td><td></td><td>3 600 000,00</td><td>3 600 000,00</td><td>3 600 000,00</td></tr> </table>							021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 400 000,00		1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00	040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00	Total des recettes d'ordre d'investissement		3 400 000,00		3 600 000,00	3 600 000,00	3 600 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 400 000,00		1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00																												
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00																												
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00																												
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 400 000,00		3 600 000,00	3 600 000,00	3 600 000,00																												
TOTAL		12 718 349,00	0,00	12 672 808,00	12 672 808,00	12 672 808,00																												

dont op. ordre **3 600 000,00**

Dont emprunt prévisionnel **7 000 000,00**

L'INVESTISSEMENT

Les recettes

Les recettes d'investissement sont utilisées pour financer des opérations qui sont destinées à être durablement inscrites à l'actif, ainsi que l'acquisition de biens qui feront partie intégrante du patrimoine de la collectivité. Elles diffèrent des recettes de fonctionnement, qui correspondent à des recettes courantes.

Pour rappel, le budget est voté sans reprise des résultats de l'exercice précédent, qui feront l'objet d'une intégration à l'occasion du budget supplémentaire.

Il convient de noter que les subventions et participations reçues sont en baisse ; toutefois, compte tenu du cofinancement dont la ville pourra bénéficier en cours d'année, le budget sera ajusté conformément aux potentielles notifications relevant de l'ensemble des dispositifs.

Par ailleurs, les principales sources de financement des dépenses d'investissement sont ainsi en adéquation avec celles présentées lors du débat d'orientation budgétaire 2026.

Elles s'élèvent à 12 672 K€ et se décomposent principalement de la manière suivante :

❖ Les dotations et fonds divers :

Ce chapitre regroupe le FCTVA ainsi que la taxe d'aménagement.

Le FCTVA est un dispositif de soutien à l'investissement local de l'Etat qui permet de récupérer cette fraction de TVA au regard des travaux d'investissement réalisés sur l'année écoulée (plan de relance N-1). La recette pour 2026 est estimée à 973 K€.

La taxe d'aménagement est une recette liée aux permis de construire délivrés sur la commune et payée par les pétitionnaires. Elle est difficile à évaluer mais une prévision prudente à hauteur de 100 K€ a été inscrite pour 2026.

❖ Les subventions d'investissement :

Une prévision de 800 K€ a été inscrite au budget 2026. Il s'agit principalement du fonds de soutien 2025 relatif à la transition écologique regroupant 7 projets (notamment la prestation AMO de la réhabilitation du groupe scolaire la Dimancherie et la création de la cour végétalisée de la Queue d'Oiseau) avec une participation de l'agglomération estimée à 523 K€. A cela s'y ajoute la subvention dans le cadre de la DSIL 2022 des travaux d'extension du groupe scolaire des Avelines estimée à 235 K€.

Par ailleurs, la ville travaille sur divers dispositifs mobilisables sollicités auprès de l'ensemble des organismes financeurs (Département, Région, Etat...) conformément au programme d'investissement défini à savoir :

- ✓ Le Contrat Départemental « Terre d'Avenir » pour lequel il conviendra de définir les opérations d'investissement à intégrer (1 à 4) pour un montant total de 1 511 450 € avec un maximum de 50% de financement pour une durée de 4 ans,
- ✓ L'appel à projet de la DSIL 2026 qui cible principalement les opérations répondant à la thématique relative à la rénovation thermique, transition énergétique et rénovation des bâtiments scolaires,
- ✓ Le fonds vert destiné à financer des projets dans les domaines de performance environnementale, adaptation au changement climatique et amélioration du cadre de vie,
- ✓ Le dispositif Actee Chêne qui soutient les collectivités pour les travaux et projets relatifs à la rénovation énergétique des bâtiments,

❖ Le mécénat :

Depuis le 15 décembre 2022 via la mise en place d'une charte mécénat, la commune est contrainte d'innover pour maîtriser ses dépenses et de diversifier ses recettes pour financer les actions.

Le mécénat apparaît ainsi comme un moyen de financement complémentaire mais déterminant de l'action locale.

La collectivité est toujours dans cette dynamique de se faire accompagner par les mécènes via un soutien financier ou en nature afin de réaliser les projets définis par la municipalité (exemple : financement de la plateforme d'aides aux devoirs).

L'INVESTISSEMENT

Les recettes

❖ L'emprunt :

Pour 2026, l'équilibre de la section d'investissement se matérialise par l'inscription d'un emprunt d'un montant de 7 000 K€. Afin de financer les projets, et plus globalement le programme d'investissement 2026 de la ville, il a été prévu une ligne d'emprunt. **Cet emprunt ne sera réalisé qu'en fonction** des capacités financières de la ville, au regard du niveau de son autofinancement définitif, et des besoins de trésorerie.

❖ Les opérations d'ordre d'investissement :

Il s'agit du virement de la section de fonctionnement (1 600 K€) et des dotations aux amortissements (2 000 K€). Ces deux postes participent à l'autofinancement de la collectivité provenant des excédents de la section de fonctionnement. Pour information, la réalisation de l'autofinancement intervient lors de l'approbation des résultats de l'année, de l'affectation des résultats réellement constatés et de la couverture du besoin de financement constaté à la section d'investissement.



En quelques mots...

Les ratios et les épargnes d'une commune font référence aux indicateurs financiers utilisés pour évaluer la santé financière et la gestion des ressources d'une collectivité locale.

Ces mesures permettent de comprendre la capacité d'une commune à gérer ses ressources et ses dépenses.

LES ÉPARGNES, LES RATIOS ET LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ



Les épargnes
focus



La dette de la collectivité
Focus



Les ratios
focus

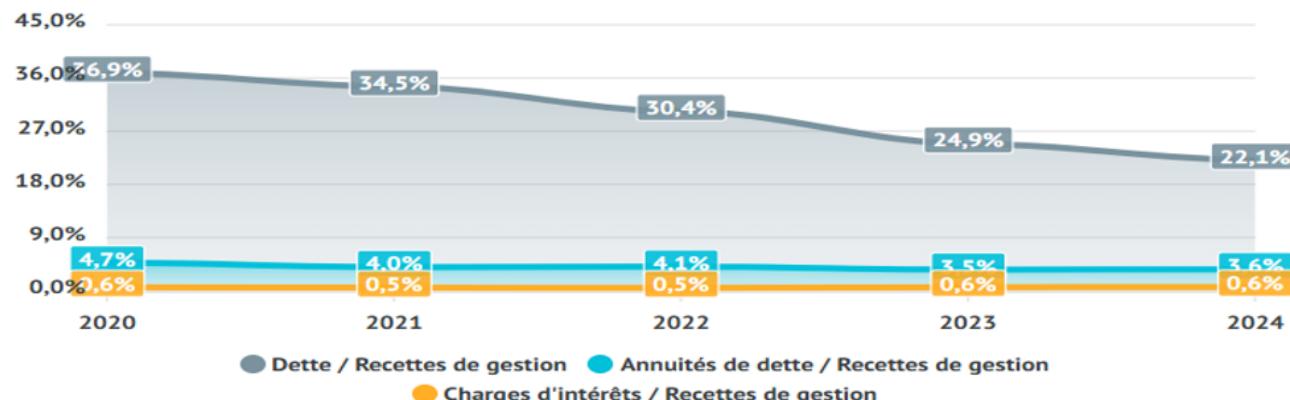
Pour aller plus loin LES ÉPARGNES

Il convient de noter que les ratios et les épargnes peuvent varier d'une commune à l'autre en fonction de nombreux facteurs, tels que le contexte local, la taille de la commune, ses ressources, ses dépenses et les priorités de la municipalité en matière d'investissement.

Il est important pour une commune de surveiller régulièrement ces indicateurs financiers afin de maintenir une gestion saine et durable



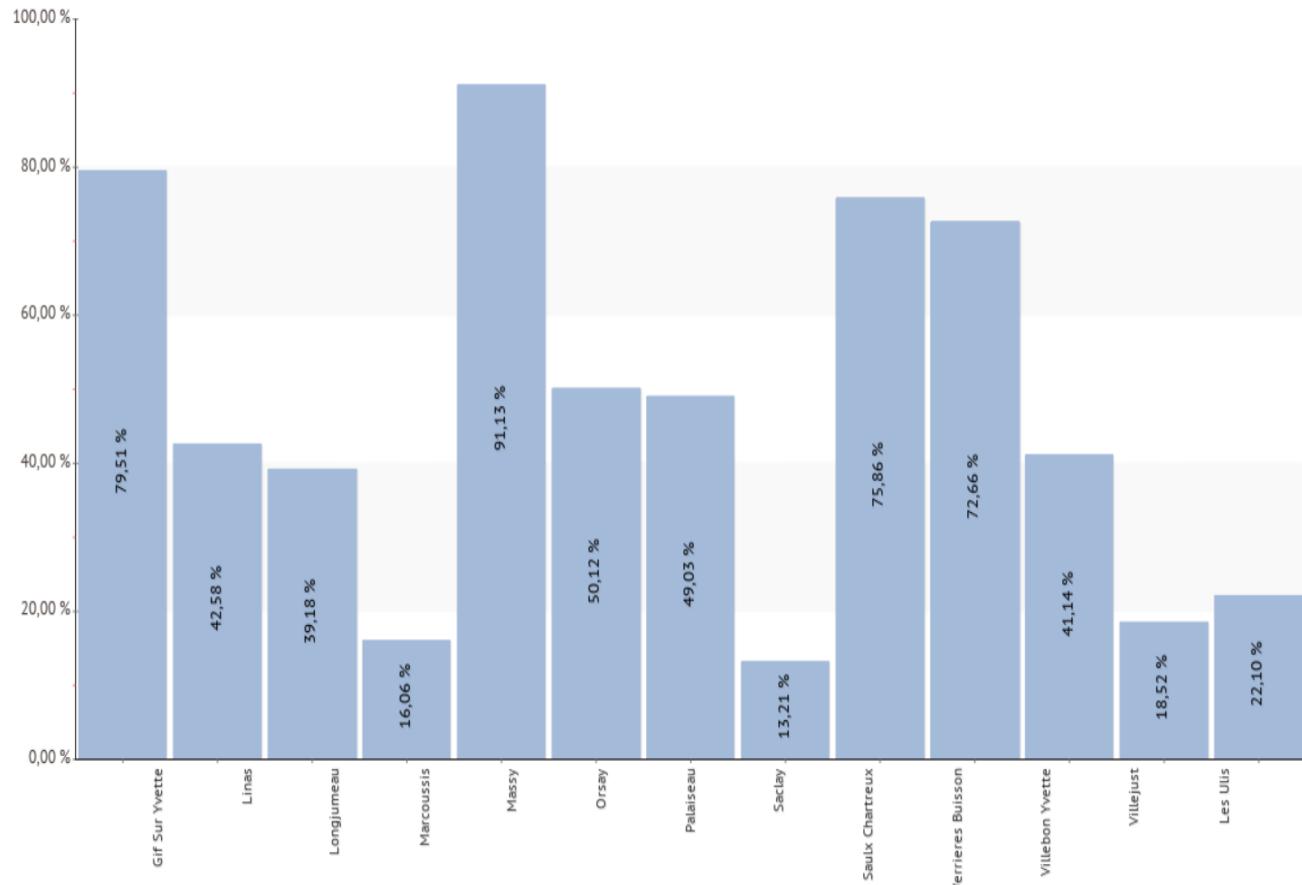
	2020	2021	2022	2023	2024
Dette / Recettes de gestion	36,9 %	34,5 %	30,4 %	24,9 %	22,1 %
Annuités de dette / Recettes de gestion	4,7 %	4 %	4,1 %	3,5 %	3,6 %
Charges d'intérêts / Recettes de gestion	0,6 %	0,5 %	0,5 %	0,6 %	0,6 %
Capacité de désendettement	2,5	2,1	3,5	2,4	2,2



Pour aller plus loin LES ÉPARGNES

Comparaison du ratio d'endettement

Dette en capital au 01/01 (BP) au 31/12 (CA) / Recettes de gestion



Pour aller plus loin

LA DETTE

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette de la commune s'élèvera à 9 725 213 €. L'encours de dette de la collectivité a diminué ces dernières années, celle-ci se désendettant progressivement. Cette tendance devrait se poursuivre ces prochaines années si aucun nouvel emprunt n'est souscrit.

Synthèse

En date du 31/12/2025

	Nombre de financements	13	9 725 213€ CRD (au 31/12/2025)
	Durée de vie résiduelle	12 ans et 8 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	9 ans et 6 mois	
	Taux fixe (part de l'encours)	40%	2,68% Taux d'intérêt moyen (30E/360, exercice 2025)
	Taux variable (part de l'encours)	60%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	
	Capital	1 270 K€	1 564 872€ Annuité (due sur l'exercice 2025)
	Intérêts	295 K€	
	ICNE au 31/12/2025	51 K€	
	€STR	1,93% (2,90% au 01/01/2025)	2,32% Taux fixe 15 ans (2,14% au 01/01/2025)
	Taux fixe 10 ans	2,26% (2,16% au 01/01/2025)	
	Taux fixe 20 ans	2,33% (2,10% au 01/01/2025)	

Le niveau de l'endettement de la commune est très favorable et reste maîtrisé en 2025.

La capacité de désendettement qui est le nombre d'années qu'il faudrait à la ville pour rembourser l'intégralité de sa dette en mobilisant son épargne brute est projetée à 2,2 années, bien en dessous du seuil d'alerte des 12 ans.

De la même manière, le montant du capital de la dette à rembourser est en diminution au regard des exercices antérieurs.

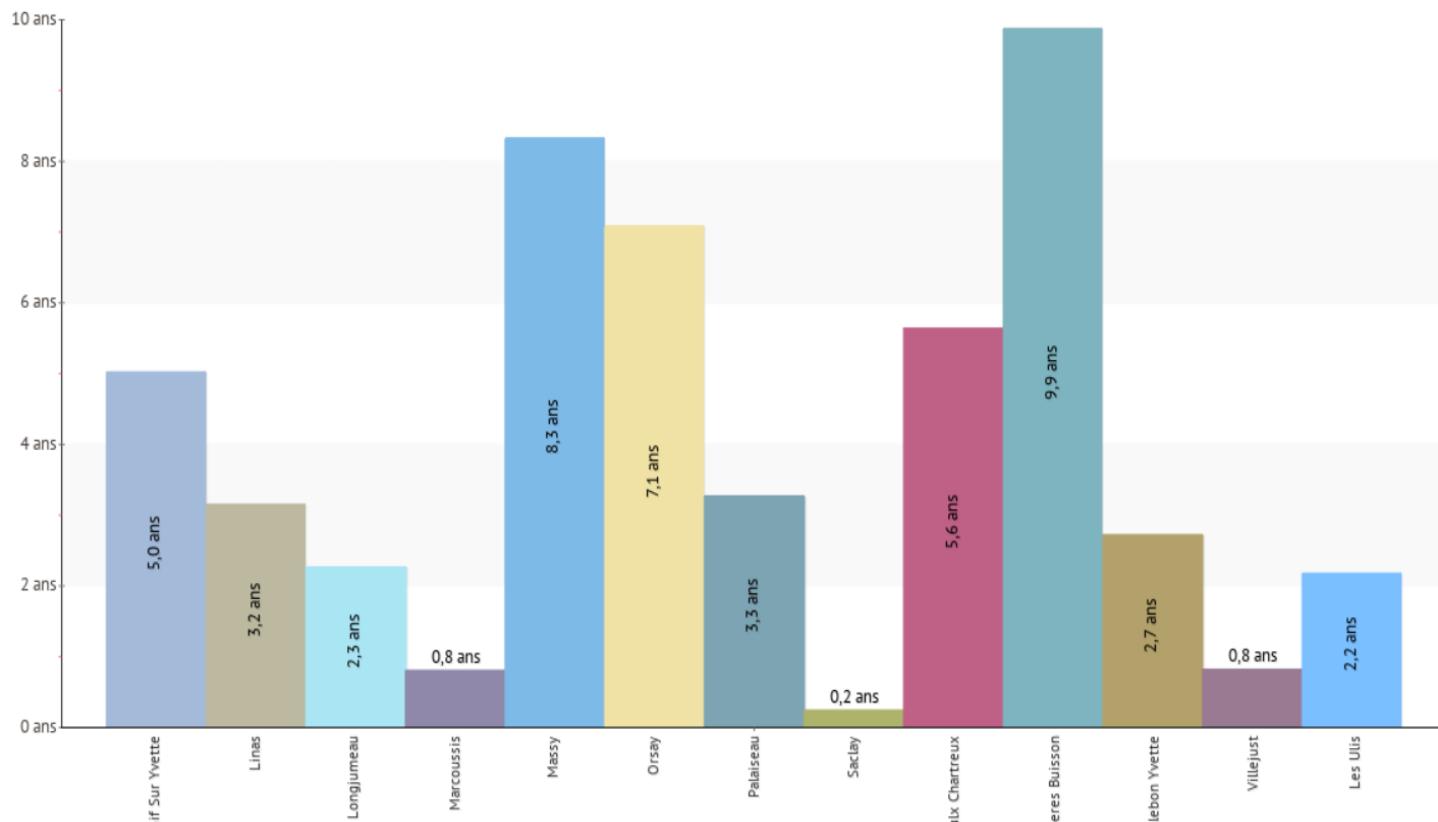
Pour aller plus loin LA DETTE



Désendettement



Capacité de désendettement



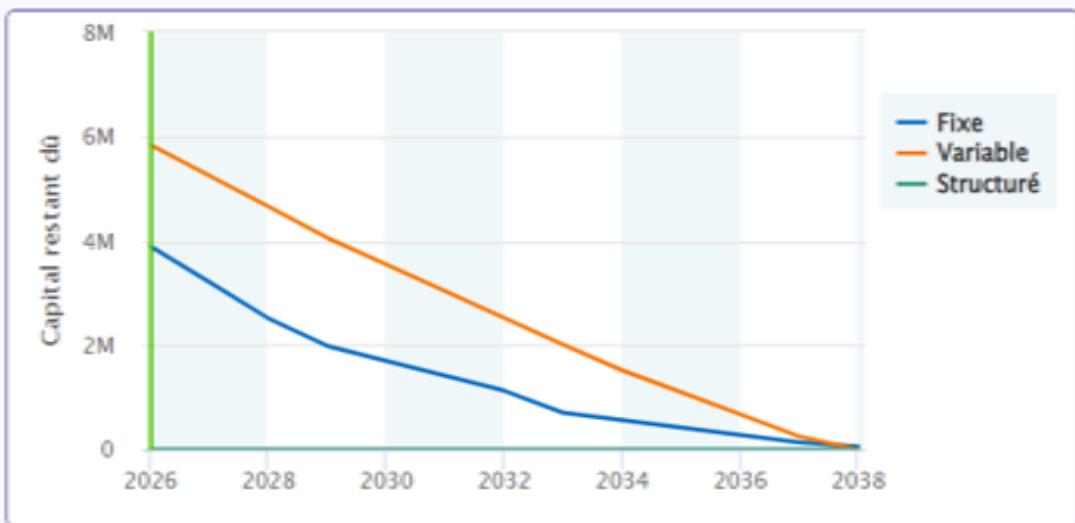
Pour aller plus loin LA DETTE

La collectivité ne possède aucun emprunt toxique. La situation de la ville est donc saine. La notion de « dette saine » fait référence à une dette contractée de manière responsable et gérée efficacement. Elle se caractérise par des conditions favorables permettant à l'emprunteur de rembourser la dette sans difficultés excessives.

La ville détient dans son portefeuille des emprunts à taux fixes et des emprunts à taux variables. Le choix de tel ou tel emprunt dépend de la conjoncture et des opportunités de financement externes auxquelles la ville doit faire face.

REPARTITION PAR RISQUE

Indexation	CRD	Poids	Nombre	Taux moyen - (ex/360)	Intérêts de l'exercice	Durée résiduelle	CRD au 31/12/2025
Fixe	3 890 218,26€	40,00%	6	2,20%	97 447,45€	12 ans 8 mois et 1 jour	3 890 218,26€
Variable	5 834 994,41€	60,00%	7	3,01%	197 556,55€	11 ans 6 mois et 1 jour	5 834 994,41€



Répartition par risque au 31/12/2025



Pour aller plus loin LA DETTE

REPARTITION PAR PRETEUR

Banque		Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Société de Financement Local		7 071 266,33€	5	72,71%
Caisse d'Epargne Ile de France		1 642 857,18€	2	16,89%
Crédit Agricole de Paris et d'Ile-de-France		733 333,32€	1	7,54%
Caisse des Dépôts et Consignations		269 978,08€	4	2,78%
Caisse d'Allocations Familiales		7 777,76€	1	0,08%

PROFIL D'EXTINCTION

Date	Capital restant dû	Evolution (%)	Evolution
31/12/2024	10 995 080,69€		
31/12/2025	9 725 212,67€	-11,55%	-1 269 868,02€
31/12/2026	8 446 661,80€	-23,18%	-2 548 418,89€
31/12/2027	7 163 891,92€	-34,84%	-3 831 188,77€
31/12/2028	6 030 724,38€	-45,15%	-4 964 356,31€
31/12/2029	5 237 720,27€	-52,36%	-5 757 360,42€
31/12/2030	4 442 642,08€	-59,59%	-6 552 438,61€
31/12/2031	3 645 473,17€	-66,84%	-7 349 607,52€
31/12/2032	2 703 339,59€	-75,41%	-8 291 741,10€
31/12/2033	2 069 795,99€	-81,18%	-8 925 284,70€
31/12/2034	1 509 110,97€	-86,27%	-9 485 969,72€
31/12/2035	946 267,38€	-91,39%	-10 048 813,31€
31/12/2036	381 247,90€	-96,53%	-10 613 832,79€



VILLE DES ULIS

**LE BUDGET
PRIMITIF 2026**

RUE DU MORVAN - ESPLANADE DE LA RÉPUBLIQUE
91940 LES ULIS